



Arnaque et abus de faiblesse

Par **KASZTELAN Martine**, le **15/12/2017** à **16:18**

Bonjour

Suite arnaque et abus de faiblesse d'un voyant, j'ai envoyé dossier au tribunal d'instance, je viens de recevoir convocation pour février et là bizzarremment le voyant m'a laissé un message pour le rappeler pour voir ensemble les conditions....je pense qu'il n'avait pas pris au sérieux quand je lui ai dit que j'allais le mettre au tribunal (sachant que j'ai enregistré conversations où il me disait qu'il allait faire un arrangement à l'amiable et bien entendu rien ne s'est fait) voilà ma question si on arrive à trouver un arrangement (ce qu'il m'a prélevé sans mon consentement 200 euros mais aussi je prétends à des dommages et intérêts..) puis je annuler auprès du tribunal cette audience prévue en février ? (et pour dommages intérêts combien puis je lui demander).

Merci de votre retour Maître via mon courriel

Par **jodelariege**, le **15/12/2017** à **17:08**

bonjour vous pouvez vous désister de votre demande auprès du tribunal mais attention ne le faites que si la personne vous a remboursée et pas de promesse....